



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2024

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Ce rapport, comptes et bilan
ont été approuvés par le
Conseil de la fondation
neuchâteloise pour la
coordination de l'action
sociale le 26.05.2025 à
Neuchâtel



Mot conjoint du président et directeur de la FAS

Dans le courant du XXème siècle, l'écrivain et avocat français Denis Langlois, avait grâce à sa plume fort avisée, défini l'expression tombée depuis lors dans le langage et le sens communs : "la vie est un long fleuve tranquille, ce sont les rives qui sont dangereuses".

Cette citation a, d'une certaine manière, trouvé un sens, malheureusement inattendu, au sein de notre organisation FAS en 2024. En effet, cette année s'est caractérisée par la mise en exergue des difficultés rencontrées auprès de l'un de nos domaines d'activités, le service d'aide aux victimes.

Entre un dispositif métier qui s'est révélé être non stabilisé, couplé avec une augmentation massive de la charge de travail des opératrices de terrain, le socle de fonctionnement du service d'aide aux victimes a été sérieusement ébranlé. Face aux constats établis, et il s'agit là de notre responsabilité, il a été nécessaire de recourir à l'aide d'un tiers mandataire afin d'entrevoir la remise à flot de l'organisation.

Pour ce faire, et cet élément est à souligner, nous avons pu compter sur la compréhension et l'aide de nos autorités cantonales de tutelle, lesquelles sont intervenues afin de mettre à niveau les ressources nécessaires et destinées à compenser l'augmentation conséquente des situations à prendre en charge. Parallèlement, l'accompagnement effectué par notre mandataire, en concertation et collaboration avec l'ensemble des équipes en place, a permis d'identifier plusieurs recommandations d'interventions qui ont, pour une bonne partie d'entre-elles, trouvées réponse dans la redéfinition des structures gouvernantes et opérantes. De même, les valeurs, qui sous-tendent les activités, les missions, les rôles et responsabilités des acteurs ont été revus et redéfinis dans le sens d'une concertation retrouvée et partagée. Ce travail de longue haleine est bien initié en 2024 et se prolongera dans le courant de l'année 2025. Compte tenu des moyens conséquents mis en œuvre pour gérer cette situation, nous pouvons à ce stade formuler notre souhait sincère qu'une normalité puisse être retrouvée dans les prochains mois.

Les autres domaines d'activités n'ont pas connu de modifications ou évolutions notables. Vous trouverez dans les pages suivantes dédiées aux domaines d'activités les faits saillants et à retenir pour cet exercice 2024 sous revue. S'agissant du secrétariat général, il nous faut relever l'augmentation du volume de son activité, notamment dans ses tâches de soutien administratif, logistique et financier apporté aux domaines d'activités de la FAS.

La structure globale de la Fondation demeure stable et financièrement saine. La gestion opérée de manière rigoureuse et précise permet d'afficher cette année encore de bons résultats financiers.



Mot conjoint du président et directeur de la FAS, suite

Toujours dans l'optique de favoriser les échanges et de resserrer les liens entre tous les domaines d'activités, favorisés par les nouveaux locaux situés sur le bas du canton et dont l'utilisation et le fonctionnement semblent emporter l'adhésion de toutes et tous, nous demeurerons à la fois attentifs et actifs à développer les interfaces nécessaires et indispensable à garantir la libre expression des besoins et attentes des collaborateurs.trices, de même que de rapprocher les activités opérationnelles de celles qui ont une portée stratégique.

En conclusion, nous adressons nos vifs remerciements à l'ensemble du personnel de la FAS pour sa fidélité, sa résilience, son engagement et son expertise professionnelle au service de nos missions. Nous souhaitons que par nos actions respectives, nous puissions à l'avenir évoluer dans un climat serein et réaffirmé. Nos remerciements sont également adressés aux membres du Bureau et du Conseil de Fondation qui ont œuvré de manière intense et pertinente durant l'année écoulée. Enfin, notre service référent de l'Etat, le service cantonal de l'action sociale, ainsi que le département de l'économie et de la cohésion sociale, ont été des soutiens essentiels dans la concrétisation de cette année. Qu'ils.elles en soient sincèrement remercié.es.

Steve Rufenacht, directeur

Olivier -Boillat, président



SAVI

Activités

Secteur de la consultation ambulatoire

Le service continue à faire face à une hausse des nouvelles demandes. La hausse la plus significative concerne les situations de violences domestiques avec une augmentation de 38 % par rapport à 2023.

Suite à l'augmentation constante du nombre de dossiers suivis par le secteur de la consultation ambulatoire, et une surcharge durable des collaborateurs et collaboratrices, les mesures prises dans le cadre des perspectives 2023-2025, et initiées en 2023 par la direction du SAVI, se sont poursuivies durant l'année 2024. Dans les axes d'intervention prévus par ces mesures, il était question de renforcer la dotation du secteur de la consultation, et de réorganiser le secteur de l'hébergement, afin de permettre une meilleure utilisation des ressources et une meilleure répartition de la charge de travail au sein des deux secteurs (hébergement et consultation).

Suite à un départ en retraite et à une dotation supplémentaire, la mise au concours de ces nouveaux postes a permis d'accueillir de nouvelles collaboratrices au sein de la consultation. Toutefois, ces engagements ne suffisent pas à endiguer le flux de l'augmentation. Dans la poursuite des objectifs fixés dans les mesures-cadre 2023-2025, de nouveaux postes devraient encore s'ouvrir en 2025.

Secteur de l'hébergement

La réorganisation complète de l'hébergement a été déployée dès le 1er avril 2024. Dans les changements majeurs, le poste d'intervenant-e enfant a été doublé, passant d'un taux de 35 % à 70 %, et les horaires des intervenantes du foyer ont également été modifiés, passant d'horaires irréguliers à des horaires de bureaux. Des collaborateur-trice-s sociaux-les pour le travail sur les soirées et les week-ends ont également été engagé-e-s.

L'équipe de l'hébergement s'est vue presque totalement renouvelée, et plusieurs engagements ont été faits.

Suivi des projets

Snoezelen : un nouveau projet en approche Snoezelen a été mis en place dans le cadre des activités pour les enfants hébergés, avec l'objectif de pouvoir installer une salle spécialement dédiée à ce concept. Ce projet a pu commencer à se concrétiser en 2024, et l'installation de la salle se poursuivra sur 2025, grâce aux dons de clubs service.

Prévention : la prévention et la présentation du travail du SAVI restent un axe important des interventions du SAVI et des collaborations se sont poursuivies avec les différentes écoles du canton, entre autres au niveau de l'école obligatoire et des lycées. Les activités de prévention en lien avec la violence domestique se fait en collaboration étroite avec l'OPFE, et différent-s-e intervenant-e-s et partenaires.

Marion Cuche, coresponsalbe SAVI

Centrevue

Activités

Centrevue a connu des changements dans son équipe avec le départ, au printemps 2024, de Monsieur Benoît Lepert, ergothérapeute engagé il y a 15 ans, spécialiste en réadaptation de personnes aveugles et malvoyantes dans les domaines de l'orientation et mobilité et de la basse vision. Il a été remplacé par Monsieur Nathan Guye, ergothérapeute. Comme à chaque départ d'un.e spécialiste en réadaptation, il est nécessaire de former la personne nouvellement engagée dans les domaines spécifiques de la réadaptation de personnes handicapées de la vue. Grâce au démarrage d'une formation à l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA) Monsieur Guye a pu débiter rapidement sa spécialisation et la poursuivra en 2025. De ce fait il a déjà acquis toutes les compétences de base pour intervenir dans le domaine de la basse vision auprès des client.e.s.

L'apprenti au secrétariat, Monsieur Valentin Maillard a terminé, quant à lui, son CFC d'employé de commerce débuté il y a deux ans. Une nouvelle apprentie, Madame Wendy Doy, a été engagée en août 2024 dans le cadre d'une réinsertion professionnelle de l'Assurance Invalidité.

Au-delà du travail habituel avec des personnes de tous les âges et souffrant de différentes atteintes visuelles, un cours de réadaptation pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants de Suisse romande est organisé tous les deux ans en collaboration avec les services des cantons de Vaud et de Genève. Il s'est déroulé en juillet 2024 et 12 enfants y ont participé, encadrés par des ergothérapeutes spécialisé.e.s dans le domaine du handicap visuel. Le programme comprend des activités de réadaptation intégrées à une autogestion du séjour associées à des moments plus ludiques répartis entre des activités sportives et de loisirs. Ces cours peuvent toujours être réalisés grâce au soutien de différents organismes tels que le Lions Club Deneb de La Chaux-de-Fonds, la Fondation Gumy-Maendly à Fribourg et la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA).

Chaque année un groupe de paroles est proposé à des personnes plus âgées leur permettant d'aborder des thèmes spécifiques liés à la malvoyance ou à la cécité et impactant leur vie quotidienne ou professionnelle. Ces groupes sont animés par des intervenantes sociales formées aux techniques du Travail Social de Groupe. La participation connaît un succès grandissant avec les années et, malheureusement, toutes les demandes de participation ne peuvent être entièrement satisfaites actuellement.

Centrevue propose depuis toujours divers moyens auxiliaires spécifiques au handicap visuel. Depuis une dizaine d'années, il était l'unique représentant et fournisseur suisse de la canne électronique Tom Pouce, produite en France. Ce dispositif, qui se fixe sur une canne longue blanche, présentait l'avantage de détecter des obstacles à différentes distances afin que la personne aveugle ou malvoyante puisse les contourner, sans les heurter, et acquérir ainsi plus d'aisance dans ses déplacements. Depuis 2023 certains moyens auxiliaires sont considérés comme des dispositifs médicaux classiques selon le Medical Device Regulation (MDR) de l'UE. Ils doivent être homologués par des organismes privés afin de répondre aux exigences de Swissmedic pour être proposés à la vente. Tom Pouce répond à ces critères, mais la firme productrice en France n'a pas souhaité procéder à son homologation pour la mettre en conformité aux normes internationales en vigueur. Dès lors il n'est plus possible de l'importer en Suisse depuis fin 2023 et de la proposer comme complément aux aides aux déplacements. Fort heureusement des produits similaires sont en développement en Suisse et pourront remplacer Tom Pouce à court ou moyen terme de façon à peu près similaire. Centrevue a la chance de pouvoir déjà tester ces prototypes avec des client.e.s.

Centrevue, suite

Activités

Depuis quelques années Centrevue est au bénéfice de contrats avec l'Assurance Invalidité du canton de Neuchâtel portant sur des mesures de réadaptation professionnelle. Ce type d'interventions s'est étoffé au fur et à mesure du temps et Centrevue est devenu un organisme auquel les conseillers AI font régulièrement appel. Une évaluation de ces prestations, effectuée en 2024 auprès des conseillers ayant eu recours à celles-ci, a montré un fort taux de satisfaction de leur part. Dans ce même ordre d'idée, Centrevue participe aux "Journées interprofessionnelles" organisées chaque année dans un autre canton. Elles ont eu lieu à Lausanne en 2024 et seront organisées à Genève en 2025 avec l'objectif de réunir les professionnels de l'insertion et de la formation professionnelle avec les conseillers AI pour partager les pratiques cantonales.

Afin d'accroître la visibilité de cette offre, il est apparu primordial de présenter cette prestation et le rôle de Centrevue aux ophtalmologues du canton de Neuchâtel.

Suivi des projets

Une rencontre avec les ophtalmologues du canton a donc été proposée pour les informer des mesures de réadaptation et de la capacité de travail des personnes aveugles et malvoyantes. Le médecin responsable du Service Médical Régional (SMR) et le chef du secteur de réadaptation de l'Office de l'Assurance Invalidité du canton de Neuchâtel (OAI) ont présenté ces mesures. Cette invitation a eu un large écho auprès des ophtalmologues et a connu une importante participation de leur part. Les rôles et la collaboration entre ces derniers, l'OAI et Centrevue ont pu être discutés et ont ouvert des partenariats constructifs dans les situations professionnelles des client.e.s concerné.e.s par cette thématique.

Au printemps 2024 Centrevue a également proposé un projet au Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte (SAHA) dans le cadre des "Journées d'action 2024 pour les droits des personnes vivant avec un handicap", en collaboration avec la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA), section Neuchâtel. L'idée était de sensibiliser les ingénieurs communaux, voyers-chefs, etc. aux difficultés que rencontrent les personnes handicapées de la vue dans leurs déplacements et de les rendre attentifs au respect des normes et des recommandations existantes en matière d'accessibilité lors de modifications opérées sur la voie publique.

Une fois encore la manifestation a connu un beau succès et un fort intérêt pour le sujet au travers d'exercices pratiques sous lunettes de simulation. La plupart des communes du canton étaient représentées et des partenariats sur des projets d'accessibilité ont pu être envisagés avec Centrevue.

De tels projets présentent l'avantage de rendre les divers.es professionnel.les attentif.ives aux besoins et à l'inclusion des personnes malvoyantes et aveugles, mais aussi de porter à leur connaissance le travail effectué par Centrevue ainsi que les possibilités de collaboration.

Olivier Blaser, responsable Centrevue



TEH

Mission latine TEH

Activités

La Mission intercantonale dans le domaine de la traite des êtres humains (TEH), a continué de développer et de rendre visible tout au long de l'année 2024 cet organe de référence, mis en place en 2014 par le GRAS (groupement des chef-fe-s des services de l'action et d'aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin), tout en faisant valoir les intérêts de la Suisse latine.

Suivi des projets

Pour la période 2023-2024, un mandat supplémentaire a été octroyé par le GRAS à la Mission latine TEH visant une harmonisation des pratiques dans les cantons latins au niveau de la prise en charge des victimes TEH. La Mission latine TEH, en partenariat avec Astrée (association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation du canton de Vaud), a continué d'accompagner les cantons qui l'ont souhaité.

Ces deux entités ont été particulièrement actives auprès des cantons n'étant pas au bénéfice de dispositifs spécialisés dans ce domaine. Il en résulte des avancées considérables et très encourageantes. S'appuyant sur ce constat, le GRAS a prolongé ce mandat pour 2025 et 2026.

Une des dernières phases importantes est la rédaction d'une convention intercantonale au niveau de l'hébergement et du suivi de prise en charge des victimes devant être placées hors canton pour des raisons de sécurité ou par manque de place ou de solutions d'hébergement dans le canton placeur.

Consultation-teh.ne

La FAS avec le soutien du mécanisme de coopération neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, le Département de l'emploi et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel et la police fédérale (fedpol), a poursuivi son projet visant une meilleure détection des victimes de traite des êtres humains (TEH).

Le nombre de victimes ayant sollicité la Consultation TEH se monte à 18 situations avec des indices de traite dont l'exploitation a eu lieu en Suisse. Ces victimes ont été dirigées vers la Consultation TEH par l'intermédiaire de services publics et privés du canton de Neuchâtel, du CSP de Genève ainsi que par Caritas Suisse du CFA de Boudry. Tout au long de l'année écoulée, des collaborateurs-trices de services publics et privés du canton de Neuchâtel ont été sensibilisés à cette thématique et informé-e-s de l'organisation de cette Consultation TEH gratuite et confidentielle pour les victimes. Des accords de collaboration ont été signés ou sont actuellement en discussion avec des partenaires clés cantonaux susceptibles d'être en contact avec des victimes TEH.

La Consultation TEH a également mobilisé du temps à conceptualiser son développement futur. Les échanges avec Madame Florence Nater, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale sur la mise en place d'un dispositif spécifique et global, tiré du projet de la Consultation TEH ont été couronnés de succès. Dès 2025, la Consultation TEH s'inscrit désormais dans la durée, avec le soutien d'une intervenante engagée en renfort.

Karine Gobetti, responsable TEH

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

- Bersot Payrard Anne
vice-présidente d'ADCN
- Rosset Nadia
représentante de
l'Association Neuchâteloise
pour la Médiation Familiale

Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

- Helle-Künzle Sabrina
assistante sociale

Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

- Mercet Patrick
président de la Fédération
suisse des aveugles et
malvoyants, section
neuchâteloise représentant
Centrevue

D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

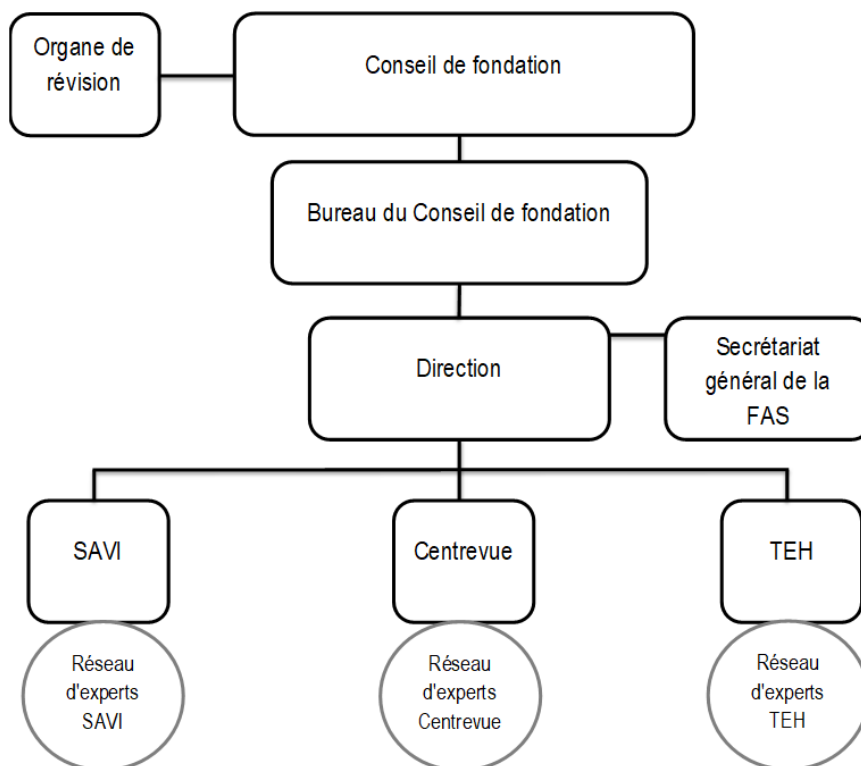
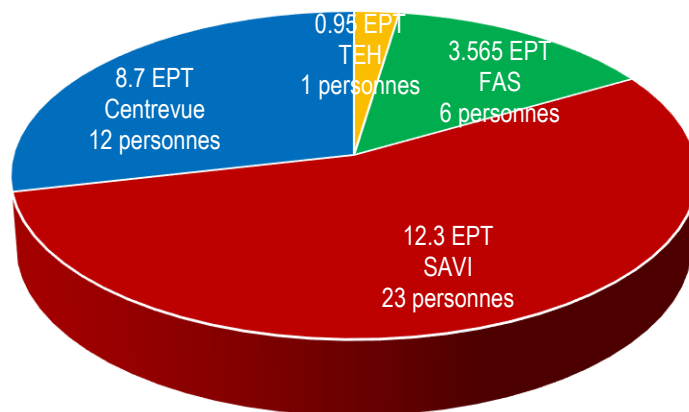
- Boillat Olivier - ancien directeur du Serei, président du Conseil de Fondation et du Bureau
- Péquignot Hubert - directeur de Caritas, vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau
- Müller-Rossel Mélanie – co directrice du CSP
- Christe Nathalie - directrice du Serei, membre du Bureau
- Dubois François - directeur de Pro Senectute
- Golay Besson Eliana - membre du comité Solidarité femmes
- Messerli Jean - directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales
- Pignolet David - directeur financier de Celgene International Sàrl
- Von Allmen Anouk - cheffe du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
- Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative
- Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil de fondation
- Organe de contrôle : fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Éléments statistiques 2024

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale

En 2024, la FAS - dans son ensemble - employait 44 personnes, pour une moyenne de 25.52 postes de travail (EPT) et trois rétribuées à l'heure



Secrétariat général de la FAS



Tâches exécutées par le secrétariat général de la FAS :

- Domaines activités 55.21 %
- Mandats externes 8.73 %
- Administration-comptabilité-coordination 36.06 %

Tâches exécutées par la direction de la FAS :

- Domaines activités 42.13 %
- Administration-comptabilité-représentation-coordination 57.87 %

SAVI



1688 dossiers SAVI traités, dont 1503 dossiers LAVI et 939 nouveaux dossiers

Soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2023 et 35,5 % par rapport à 2018



23 femmes et 27 enfants hébergés au foyer SAVI

3109 nuitées



28 femmes, 21 enfants et 7 hommes hébergés auprès des partenaires

1852 nuitées

Type d'infractions

violence domestique	875
AOS	341
agression	202
autres	98
lcr	50
harcèlement hors violence domestique	42
erreur médicale	26
brigandage	20
traite être humain	14
mobbing	12
vide ou non renseigné	8

Centrevue



488 dossiers Centrevue traités dont 129 nouveaux

Le nombre de dossiers reste identique par rapport à 2023

Type de dossiers

OFAS et LAMaI	399
Intervention précoce AI	12
Informations sans dossier	77

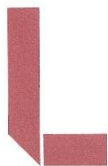
Catégorie d'âge

0-9 ans	13
10-19	16
20-29	11
30-39	26
40-49	37
50-59	46
60-69	51
70-79	70
80-89	133
90-99	77
100 et plus	8



Éléments financiers 2024

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

**leitenberg+associés****Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, Neuchâtel****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables ainsi que les tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Olivier Ecabert
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Jacques Rais
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Joane Meyrat
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Alexandra Bioche
Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax
Expert-réviseur agréée



Membre d'EXPERTSuisse
ASR n° 500958

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

CHE 102.251.683 TVA

www.leitenberg.net

Av. Léopold-Robert 75
2301 La Chaux-de-Fonds
+41 32 910 93 33

Vy-d'Etra 33a
2000 Neuchâtel
+41 32 725 32 27

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

**leitenberg+associés****Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 18 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSub) et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 9 mai 2025

Fiduciaire Leitenberg & Associés

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres)

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
ACTIF		
Trésorerie	759 798.73	1 019 384.54
- Caisses	5 400.20	9 988.40
- Comptes de chèques postaux	574 437.23	785 282.59
- Comptes courants bancaires, BCN	179 961.30	224 113.55
Créances diverses	454 416.40	93 378.85
- Envers des tiers	451 963.70	79 763.30
- Avances à des tiers	2 452.70	13 615.55
Actifs de régularisation	205 761.53	201 939.68
Stock moyens auxiliaires	9 000.00	7 600.00
Actif circulant	1 428 976.66	1 322 303.07
Immobilisations corporelles	2 194 103.00	2 218 003.00
- Immeuble	1 620 000.00	1 620 000.00
- Aménagements Poudrières 135	574 100.00	598 000.00
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	2 194 103.00	2 218 003.00
TOTAL DE L'ACTIF	3 623 079.66	3 540 306.07

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	194 271.13	98 145.55
- Envers des tiers	194 271.13	98 145.55
Prêt hypothécaire BCN, part à court terme	25 000.00	25 000.00
Passifs de régularisation	2 700.65	16 101.20
Capitaux étrangers à court terme	221 971.78	139 246.75
Prêt hypothécaire BCN	1 067 500.00	1 092 500.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	-	100 000.00
Capitaux étrangers à long terme	1 067 500.00	1 192 500.00
Fonds affectés	660 133.84	618 428.54
- Fonds affectés secrétariat général FAS	252 010.00	184 796.45
- Fonds affectés pour le SAVI	236 263.87	220 501.32
- Fonds affectés pour Centrevue	144 801.62	187 691.22
- Fonds affectés TEH	27 058.35	25 439.55
Fonds non affectés	307 330.86	307 330.86
- Fonds de réserve générale	307 330.86	307 330.86
Fonds affectés et non affectés	967 464.70	925 759.40
Capital de la fondation	100 500.00	100 500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux fonds	1 182 299.92	1 091 810.50
Excédent de produits	83 343.26	90 489.42
	1 265 643.18	1 182 299.92
Capitaux propres	1 366 143.18	1 282 799.92
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 623 079.66	3 540 306.07

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

	2024 CHF	2023 CHF
Subventions	3 114 723.75	2 967 281.55
- Subventions SASO	2 339 604.75	2 227 551.55
- Subventions fédérales, OFAS	775 119.00	739 730.00
Recettes liées au foyer d'hébergement	160 169.20	144 570.10
Dons et legs	76 335.95	100 944.02
Contribution LORO	50 000.00	270 000.00
Ventes de moyens auxiliaires	35 036.25	68 963.30
Recettes de projets	145 008.25	164 164.00
Revenus liés à des mandats et prestations diverses	154 062.35	101 206.65
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	892 274.75	898 812.83
Recettes des assurances sociales	143 978.04	147 394.60
Recettes locatives	5 200.00	8 200.00
Produits d'immeuble	-	900.00
Recettes extraordinaires	100 000.00	-
Prélèvement aux fonds	159 854.85	148 781.85
Total des recettes	5 036 643.39	5 021 218.90
Salaires	2 680 646.55	2 518 661.75
Charges sociales	606 776.45	575 008.40
Frais de formation et de perfectionnement	23 476.40	15 215.10
Frais de déplacements	28 954.85	30 037.35
Frais de locaux	91 276.50	138 828.85
Equipement de bureau et informatique	35 130.18	23 036.55
Matériel de bureau	5 469.65	4 095.50
Téléphones, fax, ports et taxes	12 061.92	11 332.99
Assurances choses et RC	5 568.25	5 461.10
Documentation et communication	22 392.69	16 924.55
Maintenance, redevance et frais informatiques	100 490.20	100 968.80
Frais de projets	66 119.95	110 192.10
Autres frais administratifs	96 330.35	42 208.90
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	770 284.73	685 952.83
Hébergements facturables	20 887.70	35 568.35
Frais accessoires de fonctionnement foyer	8 441.50	9 000.30
Achats de moyens auxiliaires	23 039.41	37 506.94
Cours, réadaptation, camp enfants	47 872.00	26 893.10
Pertes sur débiteurs	-	774.00
Charges d'immeuble	106 520.70	101 367.00
Attribution aux fonds	201 560.15	441 695.02
Total des charges	4 953 300.13	4 930 729.48
Excédent de produits de l'exercice	83 343.26	90 489.42